COMBATTIF AU QUOTIDIEN
CONSTRUCTIF POUR DEMAIN

EDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 20 Mars 2026

Objet : Convocation à une réunion d'instance statutaire

Chèr.e Collègue,

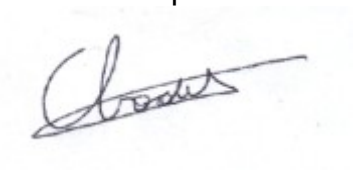
Tu es cordialement invité.e à la réunion du prochain SECRETARIAT ACADEMIQUE SECOND DEGRE -CORRESPONDANT D'ETABLISSEMENT du Sgen-CFDT Nord Pas de Calais dont tu es membre mandaté.e. Il se réunira :

JEUDI 30 AVRIL 2026
de 9h à 16H00
au collège Jean Zay , Lille Lomme

Nous te rappelons qu'en application du décret n° 2012-224 du 16 février 2012, modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, tu peux obtenir une autorisation spéciale d'absence. Nous te précisons que cette autorisation est à solliciter au titre de l'article 13.

Bien syndicalement,

Catherine BODET,
Secrétaire Générale Académique



Décret n° 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique (extraits)
Autorisations spéciales d'absence
« Art. 13.- Des autorisations spéciales d'absence sont accordées, sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mentionnées aux 1° et 2°, qui sont mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions de leurs organismes directeurs, dont ils sont membres élus ou pour lesquels ils sont nommément désignés conformément aux dispositions des statuts de l'organisation, dans les conditions suivantes :
..... 2° Cette limite est portée à vingt jours par an lorsque l'agent est appelé à participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales, ou aux congrès et aux réunions des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations représentées au conseil commun de la fonction publique. Les mêmes droits sont ouverts pour les syndicats nationaux qui leur sont affiliés....
.... Circulaire du 18 novembre 1982 ....
Les refus d'autorisation d'absence opposés à ce titre font l'objet d'une motivation de l'administration. »
Ils (les agents susceptibles d'obtenir une autorisation spéciale d'absence) devront adresser leur demande d'autorisation d'absence, appuyée de la convocation, à leur chef de service, en principe au moins huit jours à l'avance.
…
Les délais de route ne sont pas compris pour la computation des durées d'autorisations spéciales d'absence.

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille
Tel : 03-20-57-81-81 fax : 09 800 868 91 Email : lille@sgen.cfdt.fr
Sites : http://www.sgen.cfdt.fr/ https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/ http://www.cfdt.fr
Permanence du lundi au vendredi 14h à 17h